



Fond de classe

Bulletin du Syndicat des Travailleuses.euses de l'Éducation CNT de Moselle

N°13 – Février 2015

SOMMAIRE

Loi des patrons : l'heure n'est plus à tergiverser !
Éducation populaire : rencontre avec Hugues Lenoir
Notation à l'école : pas de révolution
Pédagogie à l'université, ça promet...
Formations Action Lycées : c'est quoi ?

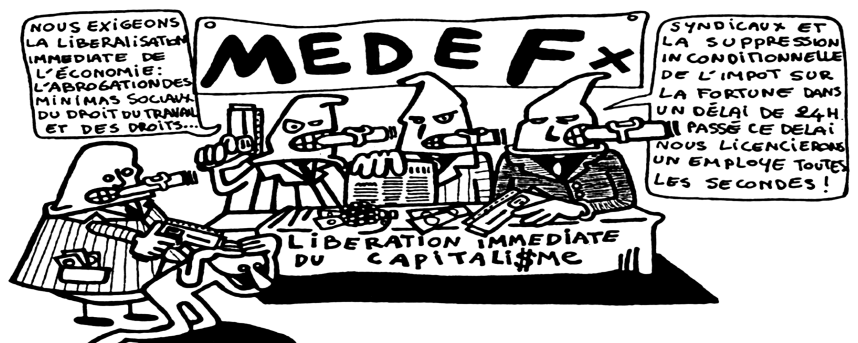


Loi des patrons : public-privé, l'heure n'est plus à tergiverser, en grève le 9 avril !

Mardi 17 février, le gouvernement a décidé de faire passer en force à l'assemblée le texte de loi la loi « Croissance, activité et égalité des chances économiques », dite loi Macron", recourant à l'article 49-3 et déniait ainsi le semblant de démocratie en laquelle certain.e.s veulent encore bien croire. **Ainsi, sous couvert d'une réforme économique – laquelle s'inscrit d'ailleurs dans la suite logique de la rigueur et du libéralisme menés par la classe politique quelque soit son parti d'appartenance – le PS vient d'imposer une remise en cause sans précédent du droit du travail.** En effet au delà des quelques mesures dont se réjouiront les libéraux de tous bords, les professions libérales pour qui le service public est un fond de commerce, les syndicats patronaux, la loi Macron c'est avant tout la mise à mort des tribunaux des prud'hommes. Désormais, un conflit du travail entre un salarié et son employeur pourra être réglé à l'amiable, ou plutôt devrions nous dire, sous la pression d'un huis-clos face au patron dans lequel l'ouvrier devra faire un choix entre accepter des conditions de travail toujours plus indignes, et perdre son emploi. De plus, les salarié.e.s les plus combatifs qui iront malgré cela jusque devant les prud'hommes n'auront plus la possibilité de choisir librement leur défenseur syndical ! La question du licenciement n'est pas non plus en reste, puisque le gouvernement offre désormais la possibilité aux patrons de cibler les salarié.e.s qui seront licencié.e.s dans le cadre des plans sociaux. Rajoutons à cela la diminution des peines associées au délit d'entrave à l'exercice du droit syndical et l'extension de la possibilité de travailler les dimanches, et le package est complet : le ministre de l'économie et le gouvernement viennent de faire une nouvelle offrande au MEDEF, lequel rêvait depuis longtemps de pouvoir exercer son exploitation et sa délinquance en toute impunité.

Le CNT Éducation de Moselle, tient à souligner que la loi Macron ne concerne pas seulement les salariés du privé. Comme le pacte de responsabilité, les attaques faites aux services publics, la stagnation des salaires des fonctionnaires, la destruction de l'éducation prioritaire, la précarisation des travailleur.se.s de l'éducation (dont nous rappelons au passage que bon nombre, parmi les AESH et les personnels administratifs relèvent de contrat de droits privés), les gels de postes dans le supérieur, la loi Macron est bien une nouvelle mesure d'austérité au profit du capitalisme, libéral et décomplexé, tel que le patronat en avait toujours rêvé. Ainsi, et alors que se profilent de nouvelles attaques envers le droit syndical, la protection sociale et le temps de travail, seule la solidarité de tous les travailleur.se.s se pose aujourd'hui comme une nécessité absolue.

Pour faire reculer le gouvernement, comme nous l'avons fait en 2006 après l'utilisation d'un fameux article 49-3, seule une mobilisation générale et le développement d'une grève générale interprofessionnelle faisant converger les revendications paiera. Dans cette optique, la CNT Éducation de Moselle appelle l'ensemble des collègues, du privé comme du public, chômeur.se.s, retraité.e.s, étudiant.e.s, à se réunir en assemblées générales souveraines et à construire la riposte sociale. Elle invite toutes et tous, à amplifier la grève du 9 avril prochain et à la reconduire lorsque c'est possible. Toutes et tous ensemble : non à la loi des patrons !



Réunion publique d'information sur la Loi Macron : samedi 7 mars à 17h
Local de la CNT, 5 place des charrons à Metz

Hugues Lenoir à Hayange : éduquer pour émanciper

Le dimanche 1er février, l'association Plus belle ma ville de Hayange avait invité Hugues Lenoir à une discussion sur l'éducation populaire dans un des cafés de la ville. **Hugues Lenoir, camarade enseignant-chercheur en sciences de l'éducation à l'Université de Nanterre, est donc venu sur les terres ouvrières défendre le projet d'une école qui œuvre pour l'émancipation des individus et le combat contre les inégalités sociales.**

Hugues Lenoir a envisagé son exposé comme un rapide historique des mouvements d'éducation populaire en France, et des conceptions de l'éducation qu'elle implique. L'éducation populaire révolutionnaire, différente de l'éducation humaniste et de l'éducation sociale-chrétienne – conceptions fondatrices de l'école de la domination que nous connaissons aujourd'hui - avait pour objectif de permettre au peuple de s'auto-éduquer et non d'éduquer le peuple. Cette vision de l'éducation s'inscrit contre la conception de l'éducation comme transmission d'un savoir académique qui impliquerait que seul le savoir dominant serait légitime : posant alors la détention de ce dernier comme un critère de tri et d'exclusion sociale. Alors que Léo Lagrange, par exemple, considérait qu'il était nécessaire de construire sa propre culture pour ne pas se soumettre à la culture dominante. Et par la même, se cultiver, se former, dans l'optique de devenir directement acteur de la transformation sociale. Pour Fernand Pelloutier, « éduquer pour émanciper » signifiait se diriger vers une compréhension du pourquoi de la domination collective, afin d'œuvrer, individuellement et collectivement, à l'émancipation de la classe populaire.

Finalement, cette rencontre aura également été l'occasion d'aborder l'idée d'université populaire. Hugues Lenoir proposant de mettre en place, dans l'enseignement supérieur, des processus d'auto-gestion, basés sur le travail collectif, et d'œuvrer pour la construction d'un savoir socialisé dont les étudiant.es seraient protagonistes.

De nombreuses questions ont rythmé les échanges, parmi lesquelles, bien sur, de nombreuses réflexions concernant les pratiques quotidiennes des travailleur.se.s de l'éducation. Comment mettre en œuvre une pédagogie alternative concrète dans l'enseignement à l'université ? Qu'en est-il de la formation des formateur-rices ? Comment combattre la vision institutionnelle du rôle du formateur.rice ? Tant de questions passionnantes et nécessaires, qu'un article dans votre bulletin syndical préféré ne suffirait à traiter dans leur ensemble. Mais... vous savez où nous trouver !

La réflexion et l'engagement d'Hugues Lenoir, notamment en ce qui concerne la formation pour adultes, a donné naissance à plusieurs ouvrages comme « Eduquer pour émanciper » (éditions CNT-RP, 2009), « Education, autogestion, éthique » (éditions Libertaires, 2010) et plus récemment « Autogestion pédagogique et éducation populaire » (éditions Libertaires, 2014). Outre ces parutions, nous vous conseillons vivement d'aller faire un tour sur son blog dont l'objectif est double : rendre plus accessibles ses ouvrages, mais également socialiser ses idées, les constats et les réflexions, pour que les lecteur.rices puissent en faire usage, et que les collègues travailleur.se. de l'éducation y trouvent des ressources pour une **éducation permanente et émancipatrice.**



Notation à l'école : c'est pas un ministère qui fera la révolution

Vous aviez cru que le ministère PS de l'Education était progressiste et soudainement soucieux des enjeux pédagogiques que nous, enseignant.e.s, soulevons depuis toujours ? Nous on ne s'est jamais fait d'illusions : remplacer une note chiffrée par une graduation lettrée, on ne voyait déjà pas trop la différence. Mais au moins, désormais, c'est clair : non seulement on maintient la notation chiffrée, mais en plus il s'agit de la rendre plus « exigeante ». Étonné.e.s ? Nous toujours pas : car c'est bien l'Etat le premier bénéficiaire d'une éducation à la méritocratie et à la compétition. La notation est le moyen de sélectionner les individus : c'est la base du fonctionnement capitaliste, qui par l'illusion d'une sélection objective légitime le fonctionnement hiérarchique de notre société. Mais l'évaluation, c'est aussi une histoire de tradition pédagogique : une carotte facile pour les enseignants et une sucette exigée par les élèves et leurs parents. Ces derniers étant souvent les plus difficiles à convaincre que la notation n'est pas indispensable.

Pourtant, ses effets pervers ont souvent été mis en avant. Chez les élèves d'abord : ceux qui réussissent sont souvent angoissés.

Que ce soit l'angoisse qui conduit à la réussite ou l'inverse, cette dernière est corrélée au mal-être. Et puis l'échec crée un sentiment de dévalorisation chez l'élève. On le voit tous les jours, les conséquences des pressions de l'évaluation sont néfastes pour tous. Chez les enseignants, elle peut conduire à des dérives, le risque étant de ne plus travailler que par rapport aux compétences à évaluer, dans la recherche d'une objectivité illusoire. C'est en grande partie cette objectivation et cette rationalisation de l'évaluation qui donne au système éducatif un aspect scientifique. On veut mesurer l'immensurable, on décompose les apprentissages. On nie ainsi la complexité du réel, pourtant au centre des savoirs transmis par l'école, accentuant encore la perte de leur sens par les élèves.

Notre intention n'est pas d'abolir toute forme d'évaluation mais de revendiquer les alternatives possibles au jugement et à la sanction. Supprimer les notes n'est pas suffisant si on les remplace par un équivalent dissimulé, porteur lui aussi de subjectivité et de pression sur les élèves. Il est par contre indispensable de donner aux élèves les moyens de se situer dans leurs apprentissages. On ne peut apprendre sans apprécier les effets de nos actions et on ne peut enseigner sans mettre en place des situations permettant aux élèves de jauger ces effets. Nous voulons plutôt proposer d'autres modes d'évaluation, qui induisent un rapport différent à l'enfant et au savoir. Et ces alternatives elle existe : la pédagogie Freinet, entre autres, prône par exemple l'autoévaluation et la coévaluation, par lesquelles les élèves apprennent à se situer.

Par ce que le syndicalisme sera à nos yeux le moteur du changement social, alors ces réflexions pédagogiques ont toute leur place dans nos pratiques syndicales. Ce n'est d'ailleurs pas par hasard, si comme Fernand Pelloutier, de nombreux pédagogues furent aussi d'éminents syndicalistes. Ne pas préparer les élèves à accepter la compétition, c'est un des moyens que nous avons d'éduquer pour révolter.

Formation pédagogique à l'université, ça promet...

Le commencement d'un doctorat se traduit également, pour nombre d'étudiant.es, par une première mission d'enseignement. En sciences humaines, les doctorant.es ont à leur charge des heures de Travaux Dirigés, qui ne sont pas forcément liés à l'application de concepts étudiés en Cours Magistraux. Autrement dit, les doctorant.es sont totalement livré.e.s à eux.elles même : ils.elles doivent se débrouiller avec l'intitulé de leur cours, le public visé, afin d'inventer et de définir les objectifs pédagogiques et les critères d'évaluation. Deux modèles de pratique s'opposent alors : d'une part l'auto-formation et une pédagogie universitaire prônant l'accès au savoir par les lectures et l'échange entre personnel enseignant et étudiant.es ; d'autre part, la reproduction du modèle dominant visant à dispenser une instruction magistrale ne laissant aucune place à la critique et préférant la sélection à l'éducation populaire. Inutile de préciser qu'en l'absence de formation des doctorant.es amené.es à enseigner, le modèle dominant a de beaux jours devant lui ! Les doctorant.es contractuel.les (sous contrats avec l'université suite à une sélection effectuée par les écoles doctorales), quant à eux, bénéficient d'une formation obligatoire d'une semaine, sur le thème de la pédagogie universitaire. **Cette année, 70 doctorant.es étaient réuni.es pour une semaine de formation. Retour sur...investissement !**

A priori - et si l'on fait d'emblée abstraction du fait que son organisation a permis à l'Université de Lorraine d'assurer le remplissage d'un hôtel d'une station de sport d'hiver... - l'introduction de la session de formation semblait intéressante : l'idée d'abolir les cours *magistro-centrés*, pour les cours *pédo-centrés*, dans l'objectif - pourrait-on penser - de rendre l'étudiant.e acteur.rice de son apprentissage. Pourtant, nulle question d'émancipation et de remise en cause du savoir dominant. **Nulle question non plus de centrer sa pédagogie sur les étudiant.es dans l'objectif d'aider ceux.celles qui sont le plus en difficulté.** Bien au contraire : on nous présentera à cette occasion trois catégories d'étudiant.es : les « Suzanne », les « Robert », et la masse. Les Suzanne ? On nous les décrit comme les étudiant.es qui réussiront quoi que l'enseignant.e fasse, les étudiant.es qu'on retrouve au premier rang. Les Robert ? Comme les étudiant.es du fond de (la) classe, « près du radiateur », ceux.celles qui peuvent parfois être des éléments perturbateurs, qui ont des capacités mais qu'il faut pousser pour qu'ils les mettent en oeuvre. Reste la masse, les étudiant.es qui n'ont apparemment pas leur place à l'université, ceux.celles qui n'écoutent pas en cours et qui ne savent apparemment pas pourquoi ils sont là et surtout ceux.celles pour qui, nous dit-on, l'enseignant.e ne peut rien faire.

Tout d'abord, nous noterons que la reproduction des stéréotypes sexistes ont visiblement toute leur place lorsqu'il s'agit de former à la pédagogie universitaire : on ne s'étonnera bien sûr pas qu'un prénom féminin soit assimilée à des étudiant.es « intelligent.es », calmes et dociles, et un prénom masculin à des étudiant.es distrait.es mais « intelligent.es ». D'autre part, cette catégorisation des étudiant.es en trois ensembles auxquels ils semblent totalement déterminés en dit long sur l'intérêt même de nos missions d'enseignement : elle propose ni plus ni moins de laisser tomber les « mauvais ». Comme s'il existait quelque disposition naturelle pour réussir son parcours universitaire, et comme si les enseignant.es étaient déchargé.es de toute responsabilité, hormis celle d'effectuer le tri. D'autre part, un après-midi entier au cours de cette formation était réservé à imaginer, à partir d'un dossier d'exemples d'animations et méthodes manageriales de cohésion de groupe, l'application de ces derniers aux cours de TD. A quoi d'autre cela peut-il renvoyer qu'à l'encouragement de l'esprit d'équipe et la compétition ? Sans complexe, c'est à la gestion d'entreprise qu'on forme les universitaires.. Finalement, la cerise sur le gâteau lorsque les formateur.rices viendront proposer aux doctorants présent.es divers usages de Facebook et de Twitter pour leurs cours. Il paraît que les étudiant.es en sont très friands, suivre leur prof sur Twitter, ça les excite ! Et le service public dans tout ça ? Sans surprise, l'air du numérique est une aubaine pour le capital : sans leurs produits de consommation, plus de moyens pour les enseignant.es, qui n'ont plus qu'à encourager les étudiant.es à consommer, quitte à imposer aux plus récalcitrant.es de devoir s'y mettre ! On a compris la leçon...

Quand la formation professionnelle se confond avec propagande capitaliste, plus que jamais, réaffirmons l'alternative : autogestion des universités !

CNT FAL, c'est quoi ?

FAL (Formation Action Lycées) est le nom des sections lycéennes de la CNT. En effet, si les syndicats de l'Éducation de la CNT ont toujours fait le choix de réunir au sein de la même structure l'ensemble des travailleur.se.s de l'éducation, quel que soit leur statut ou leur fonction – considérant que le corporatisme syndical est le meilleur moyen de ségréguer les luttes et de donner l'illusion à la classe populaire qu'elle n'a aucun intérêt en commun – nous n'en oublions pas pour autant que les élèves sont les premières victimes de la domination institutionnelle. Nous enseignant.e.s et personnels de vie scolaire syndiqué.e.s CNT, et qui avons fait le choix de défendre au quotidien dans nos pratiques des alternatives syndicales et pédagogiques pour lutter contre les rapports de domination inhérents à l'école « républicaine », gardons à l'esprit qu'il ne suffit pas de se déclarer révolutionnaire pour ne pas exercer, malgré soi et de part la position symbolique que confère notre statut dans le système éducatif actuel, une oppression sur le public que nous cherchons à émanciper. Dès lors, bien nous concevions le syndicat comme vecteur d'émancipation, nous gardons à l'esprit que pour un.e lycéen.ne.e, soit il anarchosyndicaliste, débattre dans une assemblée générale avec celui qui est au quotidien est son professeur n'est pas forcément chose aisée. **C'est pourquoi, bien qu'intégrées aux syndicats de la CNT car nous pensons que l'émancipation de classe nécessite la coordination de l'ensemble de ses composantes, les sections FAL y disposent d'une autonomie propre.**

Les sections FAL de la CNT font partie intégrante de l'histoire récente de l'anarchosyndicalisme, en participant notamment au regain de visibilité de la CNT à la fin des années 90s. Pour l'anecdote à Metz, il y a 18 ans, c'est une section FAL du lycée Schuman, qui relançait l'organisation en Moselle... aujourd'hui plus que jamais implantée dans le monde professionnel : Éducation, Métallurgie, Industrie Automobile, Santé, Social, Collectivités territoriales... N'oublions pas non plus que les lycéen.ne.s ont participé à de nombreuses luttes ces dernières années, parmi lesquelles nous ne manquerons pas de citer la défaite du 49-3 et du Contrat de première Embauche en 2006 face au mouvement social initié par la jeunesse, mais également lors des nombreuses mobilisations contre les expulsions et pour la régularisation de leurs camarades de classe sans papiers. **Ce n'est d'ailleurs pas par hasard, si les lycéen.ne.s, eux.elles aussi ont été ciblé.e.s par la répression policière à chaque fois qu'ils sont descendus dans la rue ces dernières années.**

Ce mois ci, nous vous l'annonçons, des lycéen.ne.s de Metz viennent de remonter une section FAL. Ses revendications ? Ses perspectives de luttes ? Son implantation ? Autogestion : ce sont eux.elles qui vous répondront. D'ores et déjà, retrouvez leurs analyses, tracts, et contributions sur : www.cnt-f.org/ud57

La CNT, oui, syndique des lycéens. Ça vous choque ? Nous, nous sommes choqué.e.s de voir que déjà au collège les enfants soient considérés comme de la main d'œuvre que le patronat peut employer au rabais sous couvert d'apprentissage. L'aspect pratique de la formation est essentiel nous direz vous ? Oui, nous sommes d'accord : les élèves sont bien des travailleur.se.s en formation. C'est précisément pour cette raison qu'il est légitime qu'ils puissent avoir accès aux libertés syndicales et ainsi défendre eux.elles même des intérêts qui sont les leurs. Rappelons d'ailleurs à nos lecteur.trice.s les plus sournois.e, et cela avant qu'ils n'hurlent à la manipulation de leurs enfants par de méchants anarcho...anarchogauchistes ? (anarchosyndicalistes très cher.e.s !) qu'il reste encore dans ce pays quelques bribes de droit et de libertés démocratiques. Le code du travail prévoyant que tout individu a liberté d'organisation syndicale dès lors qu'il est « en âge de travailler », et la cour de cassation, ayant reconnu que cette liberté n'était pas soumise à l'obligation parentale. (Ah, tout d'un coup les conservateurs ne défendent plus le « droit des enfants » !)

NON A LA LOI DES PATRONS



RETRAIT DU PROJET MACRON



Réunion publique d'information sur la « Loi Macron » Samedi 7 mars à 17h Au local de la CNT, 5 place des charrons à Metz

Permanences syndicales tous les mercredi de 16h à 18h, 5 place des charrons à Metz
Pour vous abonner à Fond de Classe, ou tout contact avec le STE 57 CNT : educ57@cnt-f.org